



# DU CONSEIL D'ORIENTATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

## Sommaire

Editorial **1**

Témoignages **2**

Veille sur les accords  
collectifs en santé au travail **5**

Veille sur les colloques,  
événements et manifestations **7**

Focus sur la qualité  
de vie au travail **16**



## EDITORIAL

**A** l'occasion de la publication du rapport de l'IGAS sur la prévention de la désinsertion professionnelle des personnes malades ou handicapées, les partenaires sociaux réunis au sein du groupe permanent d'orientation (GPO) du COCT ont adopté à l'unanimité une déclaration relative à la prévention de la désinsertion professionnelle.

Le GPO salue ce travail, préparé par une rencontre avec les membres de la mission IGAS en novembre 2017.

Dès décembre 2014, le GPO avait placé cette politique au cœur des principes prioritaires qu'il entendait donner au troisième plan santé au travail. Le plan finalement adopté par l'Etat pour la période 2016-2020 a répondu à cette attente, en énonçant des actions concrètes et ambitieuses, conformes à l'esprit de ces orientations.

Pour le groupe permanent d'orientation du COCT, la prévention de la désinsertion professionnelle doit être une priorité partagée par l'ensemble des institutions de la santé au travail. Cela implique la construction de solutions politiques et opérationnelles dépassant les frontières institutionnelles.

Les groupes permanents régionaux d'orientation des conditions de travail (GPRO), qui regroupent les pouvoirs publics et les partenaires sociaux dans chaque région, sont à même de définir et d'impulser ces politiques communes aux divers acteurs de la santé au travail. Ils peuvent mobiliser l'ensemble des outils territoriaux du maintien en emploi, et en particulier les cellules de prévention de la désinsertion professionnelle des services de santé au travail.

Les partenaires sociaux du GPO entendent quant à eux se saisir, comme l'y invite la mission IGAS, de la question des liens entre l'employeur et le salarié pendant la période d'arrêt de travail.

Philippe Garabiol  
Secrétaire Général du COCT

Le groupe permanent d'orientation (GPO) du COCT situe la prévention de la désinsertion professionnelle comme un élément essentiel de la politique de santé au travail, qu'ils promeuvent dans le cadre de l'application de troisième plan santé au travail (PST3). Les témoignages recueillis d'acteurs impliqués dans ce mouvement se révèlent particulièrement précieux, que ce soit au niveau national ou en région.

*« Le maintien en emploi est un sujet sociétal porté depuis plusieurs années par les partenaires sociaux, dans le cadre du PST3, qui incite à adopter préférentiellement la prévention primaire par rapport à la réparation. »*

M. Petitot, Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE-CGC), membre du GPO

Le rapport de l'IGAS met en évidence une situation affligeante voir accablante alors que le besoin en matière de maintien en emploi continue à croître régulièrement. Celui-ci est un sujet sociétal porté depuis plusieurs années par les partenaires sociaux dans le cadre du PST3, qui, justement, incite à adopter préférentiellement la prévention primaire par rapport à la réparation. La situation est d'autant plus inquiétante que le rapport de l'IGAS montre aussi, d'une part que les données statistiques nationales actuelles ne portent que sur le nombre d'inaptitudes (chiffres collectés par Pôle emploi) et d'autre part que les interventions en entreprise et les actions de prévention à l'égard des personnes atteintes ne sont pas évaluables. Il en découle une situation absconse, favorisée par un pilotage quasiment inexistant.

Point important : le rapport montre que les TMS et les troubles psychiques liés au travail représentent 75 % des pathologies. Le maintien dans l'emploi des cadres et techniciens du privé comme du public est au centre des préoccupations de la CFE-CGC. Le travail expose notre population à de nombreux risques délétères pour leur santé. Nous pensons évidemment aux risques psychosociaux, mais aussi à tous les risques liés aux conditions d'emploi, à l'organisation du travail de l'encadrement (charge mentale excessive, hyper connexion, temps de travail démesuré pour les cadres forfait jours, etc.). Le maintien dans l'emploi des victimes de troubles psychiques liés au travail est pour l'instant un sujet qui n'est pas suffisamment pris en considération. Ces salariés concernés - managers, cadres commerciaux, hospitaliers ou enseignants - se retrouveront avec des séquelles cognitives si graves que toute reprise au poste initial deviendra impossible ; ce qui nécessitera ensuite un travail pluridisciplinaire de reconstruction avec des opérateurs du maintien spécialisés dans ce type de pathologies.

La CFE-CGC estime qu'il est nécessaire de coordonner l'action des différents organismes et des professionnels par un pilotage ad hoc : les CROCT et leurs GPRO peuvent être contributifs pour l'animation du réseau dans le cadre du PST3 (objectif opérationnel 5 : maintien en emploi) et des PRST3.

Nous estimons que trois types d'actions sont prioritaires :

- la précocité du signalement ;
- la sécurisation des parcours professionnels par le dialogue social incluant la qualité de vie au travail et les questions de santé et de handicap psychiques, notamment dans les accords handicap négociés au sein de nos entreprises;
- l'appui aux SIST, acteurs essentiels de proximité notamment auprès des PME et TPE.

Pour réfléchir à la prévention de la désinsertion professionnelle, une entreprise doit préalablement avoir construit un plan de prévention proactif pour prévenir les risques physiques comme les TMS, mais aussi un diagnostic approfondi des facteurs des RPS pour mettre en place une prévention primaire. "



« Dans la région Hauts-de-France, le COREOCT a souhaité inscrire la prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien en emploi dans une approche renouvelée : plus de transversalité et de décloisonnement entre politiques publiques et institutions. »

Mme Delemotte, Directrice Hauts-de-France

M. Lefebvre, Mouvement des entreprises de France (MEDEF), Vice-président du GPRO, Hauts-de-France

M. Sauvage, Confédération générale du travail (CGT), Vice-président du GPRO, Hauts-de-France

« Dans la région des Hauts de France, en adoptant le PRST3, le COREOCT a souhaité inscrire la prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien en emploi dans une approche renouvelée : plus de transversalité et de décloisonnement entre politiques publiques et institutions, la première action concrète étant la fusion de la commission maintien dans l'emploi du PRITH avec celle du PRST3.

Dans le cadre de cette commission commune, 3 objectifs principaux ont été arrêtés en partenariat avec les acteurs de la prévention. Ces objectifs partent du constat que la plupart des inaptitudes se soldent par un licenciement ; l'enjeu est donc d'améliorer le dépistage précoce des situations à risque afin d'anticiper les actions de maintien en emploi, de faciliter les processus de signalement en identifiant les acteurs et les leviers d'action.

- Un premier objectif vise l'information des acteurs : améliorer la lisibilité et l'accessibilité aux droits pour les travailleurs en risque de désinsertion professionnelle et les entreprises confrontées à des recherches de solution pour aménager des postes de travail. Un guide interactif dématérialisé sera accessible sur le site du PRITH dès la fin juin 2018 et des kits d'information seront mis à disposition auprès des relais (médecins traitants, CCAS, SST, etc.).
- Un deuxième objectif vise la coordination des acteurs : mettre en place une offre régionale coordonnée d'accompagnement des travailleurs et des entreprises. De nombreuses initiatives émanent des territoires et les retours d'expérience méritent d'être partagés. Un premier colloque a été organisé en 2017 entre les acteurs dans le but d'illustrer des initiatives locales et d'en susciter. Par ailleurs, pour renforcer les liens entre les médecins généralistes et les médecins du travail et agir ainsi le plus en amont des situations et rechercher les solutions les plus adaptées pour les travailleurs et les entreprises, un support de formation régionale et commun à l'ensemble des SST a été réalisé, support qui sera déployé au cours des formations médicales continues des médecins traitants.
- Un troisième objectif vise le maintien en emploi des travailleurs atteints de maladies chroniques évolutives : une action pilotée par l'Aract, initiée en 2015 en Picardie et poursuivie désormais sur la région des Hauts de France vise à développer les échanges entre les acteurs pour articuler les approches individuelles, collectives et organisationnelles. Il s'agit de s'interroger sur les organisations du travail, repérer et comprendre en quoi l'organisation du travail peut devenir sélective et excluante pour les salariés atteints de MCE. Les services de santé au travail jouent ici un rôle essentiel de relais avec les autres acteurs (Sameth, Agefiph) pour accompagner salariés et entreprises sur ces questions.

Lors de la prochaine réunion du Coreoct, les partenaires travailleront sur la question des cellules opérationnelles impliquant l'ensemble des acteurs de la PDP et leur coordination régionale. ”





*« L'enjeu du groupe « Maintenir dans l'emploi » du PRST 3 de la région Occitanie est de mieux faire connaître les dispositifs, outils, acteurs du maintien dans l'emploi des salariés devenus inaptes, ou pouvant le devenir, et de favoriser la détection précoce des situations d'inaptitudes »*

Mme Nègre, Direccte Occitanie

M. Sampietro, Direccte Occitanie

« L'enjeu du groupe « Maintenir dans l'emploi » du PRST 3 de la région Occitanie est de mieux faire connaître les dispositifs, outils, acteurs du maintien dans l'emploi des salariés devenus inaptes, ou pouvant le devenir, et de favoriser la détection précoce des situations d'inaptitudes. En effet, l'allongement de l'âge de départ à la retraite, l'intensification des rythmes de travail ainsi qu'une profonde évolution du contenu des emplois à venir rendent essentielle la question du maintien en emploi.

La région Occitanie connaît un taux de chômage conséquent - et disparate selon les départements - qui peut aggraver cette question. Malgré une réelle montée en puissance des dispositifs mis en place (PDP, Sameth), le constat récurrent est que de nombreuses situations d'inaptitude se traduisent par une rupture du contrat de travail qui aurait pu être évitée dans nombre de cas (95% des situations d'inaptitudes déclarées se traduisent par un licenciement). La question du maintien dans l'emploi peut s'analyser sur deux approches complémentaires : une approche individuelle et une approche collective.

En premier lieu, ce groupe de travail vise à coordonner les acteurs régionaux du maintien dans l'emploi avec le PRITH. Dans ce cadre, le correspondant local du PRITH assiste aux réunions et fait le lien en permanence. Les autres acteurs du maintien dans l'emploi participent activement à la mise en œuvre d'actions engagées (tels que les deux CARSAT, l'AGEFIP, plusieurs services de santé au travail, le Médecin Inspecteur du Travail, l'ARACT et l'organisation syndicale CGT).

Concrètement le groupe a initié plusieurs actions :

- D'une part, mobiliser les services de santé au travail de la région Occitanie sur le sujet avec la mise au point d'une fiche action à intégrer dans tous les CPOM sur la prévention de la désinsertion professionnelle qui est en cours de finalisation ;
- D'autre part, favoriser et accompagner la mise en place sur chaque département d'une journée sur le maintien dans l'emploi (thème à choisir par le département). Le Gard, la Lozère, la Haute Garonne et l'Hérault ont réalisé ou engagé l'action. Dans l'Hérault, le secteur du BTP a été ciblé et la journée sera organisée en fin d'année. Dans cette perspective, tous les acteurs du secteur ont été mobilisés avec un objectif de bâtir un « qui fait quoi » et de partager les outils existants.

Le groupe travaille également avec le CHU Montpellier, la chaire de médecine du travail, sur la mise en place d'une formation complémentaire d'infirmier(e) sur la santé au travail, la santé publique, l'éducation thérapeutique qui pourrait permettre à des infirmier(e) de se reconvertir et au service de santé au travail de recruter. Enfin, il est prévu de mobiliser et de sensibiliser les professionnels de santé à la problématique du maintien dans l'emploi afin de favoriser la détection précoce. ”



## Accords collectifs nationaux

### Droit à la déconnexion

Harmonie Mutuelle - Accord du 5 décembre 2017

Harmonie Mutuelle et les organisations syndicales ont signé le 5 décembre 2017 un accord expérimental en faveur du développement des nouveaux modes de travail (télétravail, travail nomade...). Pour rendre ce droit effectif en pratique, une démarche globale déclinée autour de 3 axes (comprendre, outiller et réguler) a été mise en place grâce à différents dispositifs tels que des ateliers participatifs, des actions de prévention des risques, ou encore une charte sur le bon usage des e-mails.

[Suivre le lien](#)

### Droit à la déconnexion et qualité de vie au travail

Groupama – Accord du 15 décembre 2017

Les salariés de Groupama disposent désormais d'un droit à la déconnexion en vertu d'un avenant du 15 décembre 2017 à l'accord relatif à la qualité de vie au travail de 2011. Pour garantir l'exercice effectif du droit à la déconnexion, l'accord fait appel à plusieurs principes :

- La reconnaissance d'une responsabilité partagée entre le salarié et l'employeur, ce dernier ayant le « devoir de respecter le droit à déconnexion » ;
- Le devoir de non-sollicitation impliquant « l'importance de s'interroger sur le moment opportun pour adresser un courriel, un message ou joindre un salarié par téléphone, et éviter les sollicitations, dans la mesure du possible, émises en dehors des horaires de travail, pendant les congés de toute nature, les week-ends et jours fériés, ou toute autre période d'absence autorisée » ;
- L'exemplarité du manager direct, qui, « quels que soient les responsabilités exercées et l'effectif dont il assume la charge, est garant de la bonne répartition de la charge de travail et de l'équilibre des temps de vie au sein de son (ses) équipe(s) » ;
- Le déploiement de modules d'information, de prévention, de sensibilisation et de formation des salariés à l'usage des outils digitaux et à l'ensemble des nouveaux modes d'organisation.

[Télécharger l'accord du groupe Groupama relatif au droit à la déconnexion et à la qualité de vie au travail \(PDF\)](#)

### Droit à la déconnexion et qualité de vie au travail

Saint Maclou – Accord du 16 janvier 2018

Afin d'améliorer la qualité de vie au travail, le Groupe Saint Maclou et l'ensemble des organisations syndicales ont signé, le 16 janvier dernier, un accord relatif au droit à la déconnexion et au bon usage professionnel des outils numériques. Ils définissent une « plage de déconnexion dite valable pour tous ». Ils bannissent les sollicitations durant les périodes de repos et interdisent l'usage des outils numériques au volant d'un véhicule dans le cadre des fonctions du salarié.

[Télécharger l'accord de Saint Maclou relatif au droit à la déconnexion et à la qualité de vie au travail \(PDF\)](#)

## Télétravail

Airbus MBDA - Accord du 17 janvier 2018

Majoritairement détenue par Airbus, la société MBDA, l'un des leaders mondiaux des missiles et systèmes de missiles, a signé, le 17 janvier 2018, avec les organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CGT, FO), un accord sur le droit à la déconnexion.

Dans son contenu, l'accord rappelle les règles de bonnes conduites dans l'entreprise, interdit les sollicitations en dehors des heures d'ouverture des établissements et instaure la possibilité pour chaque salarié de dénoncer des pratiques non conformes aux rappels de l'accord impactant sa qualité de vie personnelle et familiale.

[Télécharger l'accord du groupe Airbus MBDA relatif au télétravail \(PDF\)](#)

## Télétravail et qualité de vie au travail

Groupe Thales - Accord du 23 mars 2018

Le groupe Thales a signé, le 23 mars 2018, avec les organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT) un nouvel accord cadre relatif au télétravail, applicable pour les cinq ans à venir. L'accord souligne que le télétravail n'est ni un moyen de conduire à des réductions de surfaces immobilières, ni un palliatif à des problèmes d'organisation du travail au sein des services, mais qu'il permet de mettre en place un mode d'organisation du travail en tenant compte de la qualité de vie au travail, et en maintenant l'efficacité du travail fourni.

[Télécharger l'accord du groupe Thales relatif au télétravail et à la qualité de vie au travail \(PDF\)](#)

## Droit à la déconnexion et qualité de vie au travail

Enedis - Accord du 29 mars 2018

La direction d'Enedis a signé, le 29 mars 2018, avec l'ensemble des organisations syndicales, à l'exception de la CGT, un accord relatif au droit à la déconnexion. Cet accord, d'une durée de quatre ans a pour objectif de « tendre vers une connexion maîtrisée » des outils numériques, dans le but d'améliorer la qualité de vie au travail et la santé des salariés.

[Télécharger l'accord du groupe Enedis relatif au droit à la déconnexion et à la qualité de vie au travail](#)

## Qualité de vie au travail

Macif - Accords du 29 mars 2018

Le groupe Macif a annoncé, par deux organisations syndicales – la CFDT et la CFE-CGC, la signature des accords constitutifs de son nouveau modèle social (NMS).

Cet accord, qui fait suite à 18 mois de négociations, répond à l'ambition du plan stratégique « penser et agir client ». Articulé autour de 4 grands volets (organisation et temps de travail, politique de rémunération, employabilité et qualité de vie au travail), ces accords seront mis en application dès le 1er janvier 2019.

[Suivre le lien](#)



## Europe et international

### 32e Congrès international sur la santé au travail : Feuille de route sur ces cancérogènes – initiatives européennes et nationales

Du 29 avril au 4 mai - Dublin

Le cancer est l'une des principales causes de mortalité liée au travail au sein de l'UE. Six partenaires européens ont donc souscrit à un programme d'action volontaire pour lutter contre le cancer lié au travail. Cette feuille de route sur les cancérogènes vise à sensibiliser l'opinion et renforcer l'échange de savoirs pratiques.

Les participants au 32e Congrès international sur la santé au travail ont été informés par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (OSHA) de la feuille de route et de la Campagne pour des lieux de travail sains 2018-2019 sur les substances dangereuses.

[Suivre le lien](#)

### Séminaire européen sur la sécurité routière liée au travail

Le 23 mai 2018 - Birmingham (UK)

Le séminaire européen sur la sécurité routière liée au travail s'est tenu le 23 mai 2018, Birmingham (UK).

Le séminaire a porté sur les principaux problèmes touchant les employeurs dans la gestion des risques liés aux flottes et aux routes, et a présenté des experts invités de tout le Royaume-Uni et d'Europe. Une série de questions clés sur la sécurité routière liées au travail ont été discutées, telles que la gestion de la flotte, l'assurance, la réduction des risques et des coûts.

[Suivre le lien](#)

## Evènements à venir

### 9e Conférence internationale sur les facteurs humains et l'ergonomie appliquée

– Du 22 au 26 juillet 2018 - Orlando (USA)



La 9ème conférence internationale consacrée sur les facteurs humains et l'ergonomie appliquée se tiendra du 22 au 26 juillet 2018 à Orlando (USA).

[Suivre le lien](#)

## 6ème Sommet mondial sur le milieu de travail sain – Les 6 et 7 septembre 2018 - Bergame (Italie)



Le 6ème Sommet mondial sur le milieu de travail sain se tiendra les 6 et 7 septembre prochain en Italie.

[Suivre le lien](#)

---

## Semaine internationale Francophone sur la Santé et la Qualité de Vie au Travail - Du 1er au 5 octobre 2018 – à Paris et Bordeaux (France)



La « *Semaine Internationale Francophone pour la Santé et la Qualité de vie au travail* » se tiendra du 1er au 5 octobre 2018. Les participants auront l'occasion, lors de ce séminaire, de visiter des entreprises industrielles et de services, ayant déployé des démarches de qualité de vie au travail, et d'approfondir leurs connaissances sur les enjeux et thématiques en lien avec la santé et la qualité de vie au travail (SQVT).

[Suivre le lien](#)

---

## 9e conférence internationale sur la sécurité des systèmes industriels automatisés – Du 10 au 12 octobre 2018 – Nancy (France)



La 9e conférence internationale sur la sécurité des systèmes industriels automatisés se tiendra du 10 au 12 octobre 2018 à Nancy. Cette conférence vise à présenter les dernières avancées intégrant la prévention des risques professionnels dans les transformations liées à « *l'industrie du futur* » tant du point de vue de l'ingénierie (démarche de conception, outils de simulation, analyse des risques, mesure de prévention, etc.) que de la place de l'Homme qui, se retrouve au cœur des systèmes de production.

[Suivre le lien](#)

---

## Subjectivité et travail, entre mal-etre et bien-etre : Construction d'un nouveau paradigme de la santé au travail – Du 29 au 31 octobre 2018 - La Havane (Cuba)



Ce symposium France Amérique-Latine se tiendra du 29 au 31 octobre 2018 et réunira des praticiens de différents contextes culturels afin de débattre sur les questions de santé au travail.

[Suivre le lien](#)



# Qualité de vie au Travail

## Semaine pour la qualité de vie au travail

Du 11 au 15 juin 2018 - Toute la France

Organisée dans toute la France par le réseau Anact-Aract, la semaine pour la qualité de vie au travail s'est tenu du 11 au 15 juin et a porté sur le thème : « Innover pour la qualité de vie au travail ».

[Suivre le lien](#)

## Les risques psychosociaux en entreprise

Le 21 juin 2018 – Paris

Organisé par la Cour de cassation et l'école national de la magistrature, le colloque sur le thème « Les risques psychosociaux en entreprise » s'est tenu le 21 juin à Paris.

[Suivre le lien](#)

## Evènements à venir

Gestion des âges : de nouvelles opportunités pour la qualité de vie au travail, la Performance et l'Innovation

– Le 26 juin 2018 – Saint Quentin



L'aract Hauts-de-France a organisé le 26 juin 2018 une manifestation sur le thème « Gestion des âges : de nouvelles opportunités pour la qualité de vie au travail, la Performance et l'Innovation ». A cette occasion, plusieurs thèmes ont été abordés :

- La problématique gestion des âges ;
- Les enjeux en matière de Qualité de Vie au travail et de performance : sante, compétences, engagement au travail.

[Suivre le lien](#)

La Qualité de Vie au Travail, par où commencer ?

Les 27 septembre et 18 décembre 2018 - Beaucouzé



Comment s'engager dans une démarche de QVT ? Quel intérêt pour les entreprises à mettre en place une démarche ? Comment mesurer la QVT ? Quelles bonnes pratiques inspirantes sur le territoire ? Les prochains ateliers, entreprises se tiendront les 27 septembre et 18 décembre prochain. Ils permettront d'aborder les principaux enjeux de la qualité de vie au travail.

[Suivre le lien](#)

# Dialogue social, conditions de travail, gestion des changements

## Placer la prévention primaire au cœur du dialogue dans l'entreprise »

Le 18 juin 2018 – Arras

Le colloque intitulé « Placer la prévention primaire au cœur du dialogue dans l'entreprise » était organisé le 18 juin 2018 dans le cadre du Plan régional santé au travail (PRST) 2016-2020 de la région Hauts-de-France. Les partenaires sociaux, en lien avec les acteurs régionaux de la prévention, ont invité les acteurs du dialogue social impliqués dans les questions de santé au travail à une matinée d'appropriation et de discussion autour de la prévention primaire et des nouvelles orientations actées dans le Plan régional santé travail.

[Suivre le lien](#)

## Le travail à l'ère du numérique

Le 26 juin 2018 - Paris

Poursuivant les échanges initiés en 2017 sur les nouvelles formes d'emploi, la Mission animation de la recherche (Mar) de la Dares met en place un cycle annuel de rencontres.

L'année 2018, organisée autour de trois rendez-vous, en mars, juin et octobre, porte sur « *Le travail à l'ère du numérique* ». L'introduction de nouveaux outils, l'émergence de méthodes plus participatives et à distance interrogent sur la place de l'humain dans l'activité, de son autonomie, mais aussi de son contrôle.

[Suivre le lien](#)

## Evènements à venir

### Université d'été pluridisciplinaire et internationale sur le Travail et Innovations technologiques

– Du 2 au 6 juillet 2018 – Bordeaux



Organisée par le Comprasec (UMR 5114, CNRS - Univ. Bordeaux), l'équipe Epicene (U 1219, Univ. Bordeaux - Inserm), et le Gresco (EA 3815, Univ. Poitiers-Univ. Limoges), en collaboration avec le festival international de cinéma « Filmer le travail » de Poitiers, l'édition 2018 de l'Université d'été pluridisciplinaire et internationale portera sur le thème « Travail et Innovations Technologiques ».

[Suivre le lien](#)

### Les Sixièmes Rencontres du Dialogue Social des secteurs public et privé – Le 18 octobre 2018 – Suresnes



Sous le haut patronage du bureau de l'OIT, la mairie de Suresnes organisera les 6e Rencontres du dialogue social des secteurs public et privé, le 18 octobre prochain à Suresnes.

[Suivre le lien](#)

# Interaction santé au travail / santé publique

## Maintenir en emploi ou soutenir le travail ? La place de la santé au fil des parcours professionnels

Du 14 au 16 mai 2018 - Paris

Organisé par le CREAPT les 14 et 16 mai 2018, le séminaire annuel « Âges et Travail », a porté sur le thème : « Maintenir en emploi ou soutenir le travail ? La place de la santé au fil des parcours professionnels ».

[Suivre le lien](#)

## Les pratiques innovantes en SSTI 13e Journée des IPRP des services de santé au Travail

Le 21 juin 2018 – Paris

L'AFISST a organisé le 21 Juin 2018 une journée nationale sur le thème : « Les pratiques innovantes pour les services de santé au travail interentreprises (SSTI) ».

[Suivre le lien](#)

## Evènements à venir

### Burn-out : mode ou réalité ?

- Le 5 juillet 2018 - Strasbourg



Marie PEZÉ, Docteur en psychologie, psychanalyste, responsable du réseau de consultations Souffrance et Travail et le Dr Éric HENRY, Médecin généraliste, président de l'association SPS, viendront évoquer le 5 juillet prochain la question du burn-out.

[Suivre le lien](#)

### Journée régionale « femmes et addictions »

- Le 20 septembre 2018 – Nantes



Suite à la parution de son guide sur cette thématique, la Fédération Addiction organisera une journée régionale « Femmes et addictions » le 20 septembre prochain à Nantes. Cette journée, co-organisée avec l'ARS, est soutenue par la MILDECA et la DGS aura pour objectifs :

- de présenter et diffuser le contenu du guide ;
- de susciter les questionnements des professionnels de l'addictologie et de leurs partenaires ;
- de mettre en synergie les acteurs locaux et de favoriser l'interconnaissance et la réflexion commune.

[Suivre le lien](#)

## Congrès de la Société d'Ergonomie de Langue Française (SELF)

– Le 2 octobre 2018 - Bordeaux



Le 53e Congrès de la Société d'ergonomie de langue française se tiendra du 3 au 5 octobre 2018 à Bordeaux. A cette occasion, plusieurs thèmes seront abordés :

- L'ergonomie dans les petites et moyennes entreprises et structures publiques : quels modèles de pratiques, quelles méthodes d'intervention ?
- Stratégie de développement et d'intégration de l'ergonomie dans les grands groupes : comment et avec qui ?
- Quel ergonome, quel statut, quelle demande dans quelle entreprise, l'adéquation idéale existe-t-elle ?
- Comment les milieux de formation prennent-ils en compte les évolutions profondes des

pratiques du métier d'ergonome ?

[Suivre le lien](#)

---

## Coopération infirmier - médecin du travail, de l'individuel au collectif par la clinique médicale du travail

– Le 5 octobre 2018 – Paris



L'Association Fédérative des Groupes de Pairs organiseront le 5 octobre prochain une manifestation sur le thème : « Coopération infirmier - médecin du travail, de l'individuel au collectif par la clinique médicale du travail ». A cette occasion, plusieurs thèmes seront abordés :

- La prise en charge des souffrances au travail (RPS) ;
- La contribution à la traçabilité des expositions.

[Suivre le lien](#)

---

## Conduites addictives et santé au travail : Comprendre pour mieux agir ensemble

Le 13 novembre 2018 – Toulouse



Co-organisé par la Direccte et l'ARS de la région Occitanie, la conférence « Conduites addictives et santé au travail : Comprendre pour mieux agir ensemble » se tiendra le 13 novembre 2018 à Toulouse.

[Suivre le lien](#)

# Prévention des risques

## Jeunes et culture de prévention

Le 3 mai 2018 – Paris

L'INRS et l'Assurance Maladie ont proposé une après-midi d'échange avec leurs partenaires, l'OIT et l'ANDRH sur le thème « *Jeunes et culture de prévention* ». Lors de cette conférence, trois thèmes ont été apportés :

- Apprentissage et formation initiale : comment former et sensibiliser les jeunes pour faire émerger une culture de prévention au travail durable ? ;
- Premiers pas dans l'entreprise : Quel accompagnement pour une entrée saine et sûre dans la vie active ? ;
- Un regard sur des initiatives innovantes au niveau national et international.

[Suivre le lien](#)

## Les risques émergents : gérer des risques professionnels nouveaux

Le 3 mai 2018 – Paris

La SOFHYT, Société française des hygiénistes du travail, organisera le 31 mai prochain un forum sur la question des « risques émergents : gérer des risques professionnels nouveaux ». Cette conférence portera sur les nouveaux risques pour la santé, liés aux nouvelles formes d'emplois, aux nanotechnologies et aux perturbateurs endocriniens.

[Suivre le lien](#)

# Evènements à venir

## Grand Circuit de la Filière Amiante – Le 5 juillet 2018 – Montpellier



L'événement Grand Circuit de la Filière Amiante se tiendra le 5 juillet prochain à Montpellier. Il portera sur le thème « Réglementation : gestion du risque amiante du repérage au traitement des déchets ».

[Suivre le lien](#)

## Substances dangereuses : les risques se dévoilent. « TPE/PME, ouvrons les yeux !

Le 11 octobre 2018 – Limoges



Cet événement s'adressera spécifiquement aux employeurs et aux salariés des TPE-PME, mais aussi aux représentants du personnel, aux préventeurs en santé et sécurité au travail, aux services de santé au travail et à toutes les institutions publiques et privées concernées par cette thématique. Tout en veillant à répondre aux besoins et préoccupations des entreprises locales, essentiellement des TPE-PME dont les travailleurs sont particulièrement exposés au risque chimique, ce colloque aura pour ambition de valoriser et de diffuser à l'échelle nationale les bonnes pratiques et les éléments méthodologiques qui seront recueillis au cours de cette journée.

Cette rencontre permettra également de rappeler les enjeux réglementaires et sanitaires autour de l'exposition professionnelle aux substances dangereuses, et de faire un point sur l'ensemble des dispositifs d'accompagnement des entreprises et les partenaires mobilisables.

[Suivre le lien](#)

## Amiante : mieux répondre aux questions et sollicitations faites auprès des partenaires sociaux

Le 16 octobre 2018 – Toulouse

Le 13 novembre 2018 – Montpellier



Afin de renforcer la prévention du risque amiante et d'améliorer la connaissance des partenaires sociaux, deux réunions d'information seront organisées par le groupe PRST amiante le 16 octobre 2018 à Toulouse et le 13 novembre 2018 à Montpellier.

[Suivre le lien](#)

---

## Colloques de prévention relatifs à la santé et la sécurité au travail

- Le 18 octobre 2018 – Amiens

- 22 novembre 2018 – Amiens



La Carsat Nord-Picardie organisera, en partenariat avec l'Association santé et médecine inter-entreprises de la Somme (ASMIS) et la Direccte Hauts-de-France, des colloques de prévention relatifs à la santé et la sécurité au travail.

[Suivre le lien](#)

---

## Expoprotection 2018

– Du 6 au 8 novembre 2018 – Paris



Organisé par l'INRS et la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), l'expoprotection 2018 portera sur les thématiques suivantes :

- La prévention des risques professionnels et industriels : santé et sécurité au travail, qualité de vie au travail, vêtements de travail, risques industriels et technologiques ;
- Les risques de malveillance (contrôle d'accès, identification détection intrusion, vidéoprotection...) et d'incendie (aspiration, désenfumage, ventilation, détection incendie, alarme...).

[Suivre le lien](#)

---

## Comprendre le risque routier professionnel : facteurs de risque, obligations et responsabilités, prévenir... Vous n'êtes pas seul !

Le 15 novembre 2018 – Carcassonne



Le groupe de travail PRST «Sensibiliser et former les chefs d'entreprise à l'évaluation du risque routier et à sa prise en compte dans le DUER» organiseront le 15 novembre prochain un colloque sur le thème : « Comprendre le risque routier professionnel : facteurs de risque, obligations et responsabilités, prévenir... Vous n'êtes pas seul ! »

[Suivre le lien](#)

## 35èmes Journées Nationales de Santé au Travail du BTP

Du 22 au 24 mai 2019 - Metz



Organisé par le SIST BTP Lorraine en partenariat avec le GNMST BTP, ce rendez-vous rassemblera tous les professionnels de la Santé au Travail, leurs homologues au sein des entreprises et leur relais sur le terrain.

Les Particules Fines dans les métiers du BTP, les risques silice, fumée de soudage, fumée de diesel seront les grands thèmes de cette manifestation.

[Suivre le lien](#)

---

## Le bien-être au travail dans un monde en mutation : défis et opportunités

Du 22 au 24 mai 2019 – Paris



L'INRS organisera la cinquième conférence internationale consacrée au bien-être au travail, avec le soutien du réseau PEROSH, rassemblant des organismes européens impliqués dans la recherche en prévention.

Ces journées accorderont un intérêt particulier aux environnements de travail inclusifs (conçus pour que le bien-être au travail concerne aussi les personnes fragilisées du fait de leur âge, niveau de qualification, santé, origine culturelle) et aux impacts des changements du monde moderne : nouvelles formes de travail, changements technologiques et organisationnels.

[Suivre le lien](#)

---

## Conférence scientifique : les risques biologiques

Du 5 au 7 juin 2019 – Nancy



Cette conférence qui se tiendra du 5 au 7 juin 2019, vise à réaliser un état des lieux des connaissances sur les risques liés à l'exposition des travailleurs aux agents biologiques et à échanger sur les stratégies d'évaluation et de prévention.

Ces journées seront l'occasion d'aborder la question des risques liés à l'exposition aux agents biologiques, ainsi que des mesures de prévention à adapter aux situations de travail.

[Suivre le lien](#)

## Accompagner les TPE dans la mise en œuvre d'une démarche QVT : Quel rôle pour les partenaires sociaux en région ?

Dès décembre 2014, le Groupe permanent d'orientation du COCT avait placé la qualité de vie au travail au cœur des principes prioritaires qu'il entendait donner au troisième plan santé au travail, en mettant l'accent sur :

- La nécessité de faciliter l'appropriation de la démarche qualité de vie au travail par les entreprises et les PME en particulier, via des actions de communication, d'information, de sensibilisation et de formation à une méthodologie adaptée à chaque cas de figure ;
- En s'inspirant au plan méthodologique des démarches innovantes en cours dans quelques secteurs et grandes entreprises, en produisant des «Kits», des bases de cas, des repères méthodologiques par secteur ou branche ;
- En renforçant les compétences des managers dans leur capacité à soutenir des démarches de QVT, en particulier à la faveur des projets de transformation d'entreprises;
- En multipliant les expérimentations afin d'en tirer des enseignements pour nourrir les actions des branches, des filières et des entreprises ;
- En favorisant l'approche globale des questions d'organisation et de conditions de travail et de méthodes managériales, ainsi que d'expression des salariés ;
- En diffusant les accords et les résultats issus des démarches expérimentales, qui permettront également de fournir des exemples de réponses concertés à des défis tels que les technologies d'information et de communication (TIC), le télétravail, la conciliation vie privée-vie professionnelle, la gestion des âges, etc.

Le plan finalement adopté par l'Etat pour la période 2016-2020 a répondu à cette attente, en énonçant des actions concrètes et ambitieuses, conformes à l'esprit de ces orientations.

En 2017, cinq « webinaires » - réunions interactives en ligne - ont notamment été construits au niveau national, à destination de tous les partenaires institutionnels des PRST. Ces webinaires, réalisés dans le cadre de l'action 2.2 du PST 3, portaient sur les thèmes d'un référentiel national commun sur la QVT, sur la négociation d'accords QVT, sur les clusters QVT et sur la co-construction d'une offre régionale en matière de QVT.

Le secrétariat général du COCT et le ministère chargé de l'agriculture organiseront un 5ème webinaire consacré à la promotion de la QVT dans le cadre des nouvelles instances de gouvernance régionale en matière de santé au travail. L'objectif du webinaire est de mettre en avant le rôle des partenaires sociaux dans l'accompagnement des TPE dans leurs démarches de QVT, c'est-à-dire de soutien des entreprises, à la fois les chefs d'entreprises, les managers, les salariés, pour instaurer un véritable dialogue social sur les questions d'organisations et de conditions de travail. Les expériences menées ou en cours permettront d'éclairer non seulement l'approche métier ou filière, mais également territoriale comme étant complémentaires.

Durant cette réunion interactive, les participants pourront échanger avec nous en direct et nous répondront à l'ensemble de vos questions.

Pour participer au prochain webinaire, qui se tiendra le 18 septembre prochain entre 14h30 et 15h15, inscrivez-vous sur le site: <https://webikeo.fr/landing/la-qvt-sur-quel-s-referentiel-s-s-appuyer/881>. Les webinaires qui ont déjà eu lieu sont également accessibles en replay.





La lettre d'information est éditée par le secrétariat général du COCT.

Contact et demande d'abonnement : [coct@travail.gouv.fr](mailto:coct@travail.gouv.fr)

